

Compte rendu de la séance du 24 janvier 2022

Secrétaire(s) de la séance:
Claire TOUCHES

Ordre du jour:

Touzac, le 19 janvier 2022

AVIS DE CONSEIL MUNICIPAL CONVOCATION

Le lundi 24 janvier 2022 à 18h30

MAIRIE

LE BOURG

46700 TOUZAC

Approbation du compte-rendu de séance du 08/12/2021

- 1 - délibération pour demande accord de DETR pour travaux
- 2 - situation de l'employé communal
- 3 - questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées

L'Adjoint au Maire

M. Alain BONIS

Délibérations du conseil:

1 - plan de financement pour la rénovation de 2 logements PALULOS (2022 001)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux pour la rénovation de 2 logements PALULOS.

Il convient de solliciter :

- la DETR
- la Région pour l'octroi d'une subvention auprès des services pour l'économie d'énergie
- le FAST

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement comme suit

Coût des travaux de rénovation des 2 logements PALULOS :	21 023.00 € H.T.
Subvention de la DETR (30% économie d'énergie)	4 026.00 € H.T.
Subvention de la Région (25%)	5 255.00 € H.T.
+ bonification logement PALULOS	4 000.00
Subvention FAST (aide forfaitaire)	5 000.00
Autofinancement communal	2 752.00 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus
- De solliciter, telles que détaillées dans le plan de financement, les subventions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Le Maire

Jean-Claude CALVET

Plan de financement concernant l'adressage (2022 003)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'adressage sur la commune de Touzac

Il convient de solliciter :

- la DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement comme suit

Coût de l'adressage : 5 828.00 € H.T.

Subvention de la DETR 2 914.00 € H.T.

Autofinancement communal 2 914.00 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus
- De solliciter, telles que détaillées dans le plan de financement, les subventions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Le Maire

Jean-Claude CALVET

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de travaux pour Mlle Caille et son conjoint,**
La Mairie a payé environ 7800 euros pour l'APUP. Ils doivent nous rembourser il faut faire des relances.
- **Terrain communal en face du cimetière**
3 lots possibles. M. Bonis a fait faire des devis pour les réseaux d'eau d'assainissement et EDF.
- **Le pont de Touzac.**
Un camion à 48 tonnes est passé sur le pont limité à 16 tonnes.
Il y a des suspentes qui ont cassé.
Le chauffeur est en garde à vue.

La gendarmerie a entendu M. Alain Bonis.
Le pont est fermé à toute circulation.

- **« Ingrid parle »**

Sur la route du « Clos Bouyssac » au village, les gens roulent vite.

Il y a eu des cambriolages dans le même secteur « en face de chez Monsieur Serres »

- **Réunion du SIFA**

La cotisation n'augmente pas et reste inchangée.

- **Chiens et chats errants**

M. Lecorné propose de faire la réfection d'un local pour garder les chiens et chats errants, pendant 48h, afin de trouver les propriétaires en attendant de les envoyer au SIFA

- **Bibliothèque**

Ingrid veut faire une liste des livres à mettre au rebus afin de les vendre lors du vide grenier.

Fin de séance 20h30